

## L'autonomie financière : l'autofinancement des universités sur le dos des étudiants ?

Autonomie des enseignements (LMD), autonomie de gestion (projet de loi de « modernisation »)... seule l'« *autonomie financière* » des Universités manque à l'appel avant privatisation complète. Elle ne nécessitera pas forcément une grande réforme législative, comme le montre l'exemple de Sciences-Po Paris, mais elle sera inéluctable si les deux précédentes réformes sont mises en place.

Ainsi, on ne peut imaginer qu'une fois les universités (notamment les plus élitistes) auront conquis leur autonomie en terme de locaux et d'offre de formation, elles restent dépendantes du Ministère pour leur dotation. Les universités les plus recherchées pourront en effet augmenter substantiellement leurs frais d'inscriptions sans se voir tarir les flux d'étudiants, du fait de leur « *offre de formation* » supposée supérieure. Combien de temps s'en priveront-elles ?

### Le désengagement de l'Etat aux dépens des étudiants

Le ministre Ferry entend ainsi privilégier l'apport de fonds privés dans le financement des Universités, notamment à travers des fondations académiques (le mécénat privé) qui bénéficient de fortes déductions d'impôts. C'est un moyen supplémentaire de placer les universités et leurs orientations sous la dépendance financière et symbolique des entreprises qui les financeront : elles ne sont pas là pour faire la charité.

Mais surtout, on peut attendre une forte progression de la contribution des étudiants. Ferry l'explique dans Les Echos (18 septembre 2003) : « *Il faudra un jour se poser la question [des droits d'inscriptions] : doit-on se contenter d'une augmentation de 3 à 5% par an ? Il faut que les organisations syndicales acceptent d'en débattre.* » Nombreux sont les commentateurs bourgeois qui conseillent de remplacer les bourses par des prêts, à l'instar de la Grande-Bretagne. Le résultat ne serait pas négligeable : là-bas, chaque étudiant est endetté en moyenne à hauteur de 15.000 € après 3 ans d'études (Libération, 11 janvier 2003). Cela fait autant de crédits économisés par l'Etat, autant d'argent pour les banques, et autant d'étudiants rendus dociles ou découragés par le prix des études.

### La réforme de Sciences-Po : le ballon d'essai avant généralisation

A cet égard, la réforme de Sciences-Po constitue un véritable ballon d'essai lancé par le gouvernement Ferry. Les frais d'inscription connaissent une inflation démesurée (de 500 € à 4000 €) en les rendant dépendants du revenu des parents. Les conséquences sont particulièrement graves :

- Le droit aux études est sévèrement remis en cause : les étudiants redeviennent dépendants de leurs parents.
- L'établissement ne peut que favoriser l'inscription d'élèves issus de milieux très favorisés afin de disposer de financements élevés (un étudiant de milieu populaire ne rapporte rien).
- L'attrait de la recherche est également remis en cause : les frais sont si élevés que le coût d'année supplémentaire consacrée à la recherche apparaît prohibitif ; les filières courtes et professionnalisantes sont favorisées.

Dans les universités dont les étudiants viennent de milieu moins argentés que Sciences-Po, les universités seront bien moins financées, ouvrant la voie à de très fortes inégalités de financements entre établissements et entre régions. Ces inégalités ne pourront être compensées que par une très forte inégalité dans la qualité des enseignements...

L'exemple de la « concertation » à Sciences-Po Paris est très révélateur sur la méthode mise en place par le gouvernement Chirac/Raffarin pour faire passer ces réformes lorsque les organisations étudiantes sont de la partie.

### La concertation contre la mobilisation : renaissance du projet de réforme

L'ancien directeur de Sciences-Po, A.Lancelot, avait proposé un premier projet de réforme : **transformation des bourses en prêt, fortes hausses des droits d'inscriptions**. La grève des étudiants avait alors permis de mettre en échec ce projet, provoquant la démission de Lancelot. L'UNEF a alors soutenu la nomination du directeur remplaçant, R. Descoings, et accepté de participer à la Commission présidée par J-P Fitoussi (économiste bourgeois, collaborateur du journal Le Monde), chargée de réfléchir, selon l'UNEF, au « *financement de Sciences-Po* ».

Mais admettre qu'il y a un problème lié au « financement de Sciences-Po » revient à s'engager à l'instauration d'une nouvelle réforme visant à pallier le désengagement de l'Etat, **c'est-à-dire faire payer d'une manière ou d'une autre les étudiants !** C'est logiquement chose faite avec la réforme proposée la rentrée suivante (2003, cf page précédente) par Descoings, qui clôt ainsi la commission Fitoussi. Malgré quelques protestations dispersées, elle est votée sans difficulté par le Conseil d'Administration en octobre 2003.

Dans cette affaire, afin d'éviter un nouveau mouvement de grève, la participation des organisations étudiantes était indispensable au nouveau directeur pour faire passer son projet de réforme. En participant à la Commission Fitoussi, l'UNEF a désarmé les étudiants qui se retrouvent démunis face à la nouvelle réforme : elle ne peut à la fois participer puis ensuite appeler à la grève contre ce même projet, d'autant plus qu'elle a reconnu le problème lié au « financement de Sciences-Po ». Or s'il y a un problème de financement, il est lié au désengagement de l'Etat lié à la politique du gouvernement Chirac/Raffarin. **C'est contre ce gouvernement qu'il faut engager le combat, qui ne peut en aucun cas avoir lieu fac par fac !**